

États financiers de la

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice terminé le 31 mars 2003

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la Société. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Dan Goguen

Le vice-président, Finances et administration



E. L. MacKinnon

Le président et chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS Aux administrateurs de Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 et l'état des produits et des charges de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



KPMG s. r. l.
Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 15 avril 2003

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
États financiers**

Exercice terminé le 31 mars 2003

	Page
Bilan	32
État des produits et des charges	33
Notes afférentes aux états financiers	34

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bilan

31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	10 507 \$	10 858 \$
Débiteurs - Fonds de retraite	976 396	1 112 864
Charges payées d'avance	226 189	149 527
	<hr/>	<hr/>
	1 213 092	1 273 249
Immobilisations (note 3)	383 702	412 293
	<hr/>	<hr/>
	1 596 794 \$	1 685 542 \$
Passif et apports reportés		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 147 152 \$	1 172 427 \$
Taxe de vente harmonisée	65 940	100 822
	<hr/>	<hr/>
	1 213 092	1 273 249
Apports reportés relatifs aux immobilisations	383 702	412 293
Engagement (note 4)		
	<hr/>	<hr/>
	1 596 794 \$	1 685 542 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Produits		
Honoraires		
Fonds de retraite dans les services publics	3 784 711 \$	3 307 591 \$
Fonds de retraite des enseignants	3 480 007	3 108 129
Fonds de retraite des juges	26 998	24 390
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	166 310	130 319
Divers	4 424	2 072
	<u>7 462 450</u>	<u>6 572 501</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	3 149 031	3 383 446
Autres services (note 5)	4 074 362	2 989 290
Matériel et fournitures	72 747	69 446
Amortissement des immobilisations	166 310	130 319
	<u>7 462 450</u>	<u>6 572 501</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996. La Société est exonérée d'impôts.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseils en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement et;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. Principales conventions comptables

(a) *Entité comptable*

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Cependant, les charges de la Société sont financées essentiellement par les Fonds.

(b) *Mode de présentation*

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(c) *Immobilisations*

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués à la note 3.

(d) *Constatation des produits*

Les honoraires sont inscrits aux produits à mesure que les services sont rendus.

La Société comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode linéaire à des taux correspondant à ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations connexes.

2. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car les renseignements sur ces flux se retrouvent facilement dans les autres états.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

3. Immobilisations

				2003	2002
	Taux	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	33 ½ %	518 911 \$	411 318 \$	107 593 \$	101 373 \$
Mobilier et matériel	8 %	339 917	158 860	181 057	188 891
Améliorations locatives	10 %	256 802	161 750	95 052	122 029
		1 115 630 \$	731 928 \$	383 702 \$	412 293 \$

4. Engagement

La Société loue des locaux aux termes d'un contrat de location-exploitation qui arrive à expiration le 31 janvier 2012.

Les paiements minimums futurs par année et au total, sont les suivants :

2004	245 700 \$
2005	245 700
2006	245 700
2007	245 700
Par la suite, jusqu'en 2012	1 187 550
	2 170 350 \$

5. Autres services

	2003	2002
Honoraires et frais des conseillers en placement	2 295 590 \$	1 451 314 \$
Services de garde	106 583	102 378
Déplacements	204 296	199 692
Loyer de bureaux	233 150	171 331
Services professionnels	389 616	335 815
Systèmes d'information	688 159	595 198
Divers	156 968	133 562
	4 074 362 \$	2 989 290 \$

6. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers :

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs - Fonds de retraite et des créditeurs et charges à payer de la Société rapproche de leur valeur comptable.

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**
États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

Actif net détenu en fiducie

- Fonds de retraite dans les services publics
- Fonds de retraite des enseignants
- Fonds de retraite des juges

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges incombe à la direction de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux conventions comptables exposées dans les notes afférentes aux états financiers.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Dan Goguen

Le vice-président, Finances et administration



E. L. MacKinnon

Le président et chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges

Nous avons vérifié les états de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges au 31 mars 2003 et les états de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges au 31 mars 2003 ainsi que de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie pour l'exercice terminé à cette date selon la méthode comptable décrite à la note 1 afférente aux états financiers.

Les présents états financiers et notre rapport y afférent, ont été préparés à des fins de dépôt auprès du ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick conformément aux exigences du paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, et ils ne conviennent à aucune autre fin.



KPMG s. r. l.
Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 2 juillet 2003

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**

Actif net détenu en fiducie

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

	Page
Fonds de retraite dans les services publics	
État de l'actif net détenu en fiducie	40
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie	40
Fonds de retraite des enseignants	
État de l'actif net détenu en fiducie	41
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie	41
Fonds de retraite des juges	
État de l'actif net détenu en fiducie	42
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie	42
Notes afférentes aux états financiers	43

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds de retraite dans les services publics

État de l'actif net détenu en fiducie

(en mille dollars)

31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Actif		
Placements (note 2)	2 753 510 \$	3 008 263 \$
Apports à recevoir	7 333	15 029
	<u>2 760 843</u>	<u>3 023 292</u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer	970	960
	<u>2 759 873 \$</u>	<u>3 022 332 \$</u>

Fonds de retraite dans les services publics

État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Augmentation de l'actif net		
Revenu de placement (note 3)	- \$	99 084 \$
Apports du promoteur	116 572	102 683
	<u>116 572</u>	<u>201 767</u>
Diminution de l'actif net		
Perte de placement (note 3)	220 134	-
Paiements versés au promoteur pour les prestations	152 099	134 789
Paiements versés au promoteur pour les charges	2 179	2 074
Honoraires versés à la SGPNB	4 619	3 704
Taxe de vente harmonisée (note 4)	-	870
	<u>379 031</u>	<u>141 437</u>
Augmentation (diminution) nette	<u>(262 459)</u>	<u>60 330</u>
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	<u>3 022 332</u>	<u>2 962 002</u>
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	<u>2 759 873 \$</u>	<u>3 022 332 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Fonds de retraite des enseignants
État de l'actif net détenu en fiducie
(en mille dollars)**

31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Actif		
Placements (note 2)	2 506 691 \$	2 791 760 \$
Apports à recevoir	3 697	-
	<hr/>	<hr/>
	2 510 388	2 791 760
Passif		
Créditeurs et charges à payer	657	985
	<hr/>	<hr/>
Actif net	2 509 731 \$	2 790 775 \$

**Fonds de retraite des enseignants
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie
(en mille dollars)**

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Augmentation de l'actif net		
Revenu de placement (note 3)	- \$	94 889 \$
Apports du promoteur	69 526	62 958
	<hr/>	<hr/>
	69 526	157 847
Diminution de l'actif net		
Perte de placement (note 3)	180 819	-
Paiements versés au promoteur pour les prestations	164 270	151 026
Paiements versés au promoteur pour les charges	1 234	1 177
Honoraires versés à la SGPNB	4 247	3 481
Taxe de vente harmonisée (note 4)	-	834
	<hr/>	<hr/>
	350 570	156 518
Augmentation (diminution) nette	(281 044)	1 329
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	2 790 775	2 789 446
	<hr/>	<hr/>
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	2 509 731 \$	2 790 775 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds de retraite des juges

État de l'actif net détenu en fiducie

(en mille dollars)

31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Actif		
Placements (note 2)	19 350 \$	22 342 \$
Apports à recevoir	2	-
	19 352	22 342
Passif		
Créditeurs et charges à payer	33	24
Actif net	19 319 \$	22 318 \$

Fonds de retraite des juges

État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Augmentation de l'actif net		
Revenu de placement (note 3)	- \$	691 \$
Apports du promoteur	241	1 558
	241	2 249
Diminution de l'actif net		
Perte de placement (note 3)	1 972	-
Paiements versés au promoteur pour les prestations	1 220	1 147
Paiements versés au promoteur pour les charges	15	36
Honoraires versés à la SGPNB	33	27
Taxe de vente harmonisée (note 4)	-	6
	3 240	1 216
Augmentation (diminution) nette	(2 999)	1 033
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	22 318	21 285
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	19 319 \$	22 318 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

Les éléments d'actif du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds ») sont détenus en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (« SGPNB »). La SGPNB a été nommée fiduciaire le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui porte son nom, c'est-à-dire la Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (« Loi sur la SGPNB »). La responsabilité de la gestion de l'actif des Fonds incombe à la SGPNB depuis le 1er avril 1996.

Le 1er avril 1998, l'actif des Fonds a été transféré à des fiducies d'investissement à participation unitaire créées par la SGPNB. La nouvelle structure des portefeuilles facilite la gestion collective des placements et l'administration de l'actif. À la fin de l'exercice, 13 fonds avaient été créés, chacun ayant son propre objectif. Chaque Fonds détient des parts de fiducie conformément à sa politique d'investissement.

1. Principales conventions comptables :

Les présents états financiers ont été dressés conformément à l'article 19 de la Loi sur la SGPNB et selon les principales conventions comptables décrites ci-après.

a) Entité comptable :

L'information contenue dans les présents états financiers ne touche que les éléments d'actif gérés par la SGPNB. Les apports aux Fonds et les paiements à partir de ces derniers sont déterminés par le promoteur des Fonds, soit le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le promoteur est responsable de l'administration des sommes recouvrées des membres et des paiements qui leur sont faits.

b) Placements :

Tous les placements des Fonds sont représentés par des parts de fiducie. La valeur totale est fonction de la valeur liquidative calculée, multipliée par le nombre de parts détenues. Les placements dans les fonds en fiducie à participation unitaire sont évalués à leur cours du marché à la date des états financiers. Pour ce qui est des titres cotés en bourse, le cours du marché équivaut au cours de clôture affiché à la bourse en cause. Si le cours de clôture n'était pas disponible, le cours du marché serait alors équivalent à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur. Les titres qui ne se négocient pas en bourse sont évalués selon les données du service de cotation d'un courtier reconnu. Les placements en actions à diffusion restreinte sont constatés au prix coûtant sauf lorsque des circonstances particulières propres à chaque titre justifient un changement dans la valeur. Les placements dans des instruments du marché monétaire sont indiqués au prix coûtant qui se rapproche du cours du marché.

c) Conversion des devises :

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net détenu en fiducie. Les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change réalisés et non réalisés sont compris dans le revenu de placement.

d) Incertitude relative à la mesure :

La préparation d'états financiers conformément aux règles comptables communiquées exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférentes. Le principal élément exigeant l'utilisation d'estimations est l'évaluation des placements à la valeur du marché. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

2. Placements

Les placements des Fonds sont détenus sous forme de participations unitaires dans des fonds en fiducie dont la SGPNB est le fiduciaire.

Le texte qui suit décrit chacun des fonds en fiducie à participation unitaire qui existaient au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Obligations nominales :

Ce fonds investit essentiellement dans des obligations de bonne qualité (ayant une cote d'évaluation BBB accordée par une importante agence de cotation) des pays du G-7 et des provinces canadiennes, assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son point de repère, l'indice des titres du gouvernement Scotia Capital, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick :

Ce fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis pour financer l'activité économique au Nouveau-Brunswick. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son point de repère, l'indice des titres du gouvernement Scotia Capital, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Obligations à rendement réel :

Ce fonds investit principalement dans des instruments à revenu fixe des pays du G-7, instruments qui sont rajustés pour tenir compte de l'inflation. L'objectif de rendement est d'obtenir 10 points de base de plus que son point de repère, l'indice obligataire, rendement réel Scotia Capital, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Marché monétaire :

Ce fonds investit essentiellement dans des titres à revenu fixe échéant à moins d'un an. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son point de repère, qui est de 80 % de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours Scotia Capital et de 20 % du taux sur les prêts à vue.

Actions de répartition internationales :

Ce fonds a été créé pour mettre en application les décisions en matière de répartition de l'avoir et pour diversifier les placements en actions en participant aux marchés des actions des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. Les principaux placements sont les produits dérivés tels les contrats à terme, les options et les swaps. L'effet de levier est contourné du fait que chaque produit dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée.

Actions de répartition canadiennes :

Ce fonds a été créé pour mettre en application les décisions en matière de répartition en investissant dans le marché canadien des actions. Les principaux placements sont les produits dérivés tels les contrats à terme, les options et les swaps. L'effet de levier est contourné du fait que chaque produit dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

2. Placements (suite):

Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique :

Ce fonds investit dans des valeurs d'entreprises du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique, ouvertes et fermées. L'objectif de rendement est d'obtenir 80 points de base de plus que le point de repère, l'indice S&P/TSX, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Actions canadiennes :

Le choix des placements se fait essentiellement parmi les 120 entreprises les mieux cotées à la Bourse de Toronto. L'objectif de rendement est d'obtenir 80 points de base de plus que le point de repère, l'indice S&P/TSX, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Petite capitalisation du TSE :

Ce fonds, sous gestion externe, investit essentiellement parmi les 180 dernières entreprises de l'indice composé S&P/TSX. L'objectif de rendement est de dépasser celui de son point de repère, l'indice composé S&P/TSX pour les sociétés à petite capitalisation, de 100 points de base.

Actions à diffusion restreinte :

Ce fonds est géré par des gestionnaires indépendants qui investissent principalement dans les actions de sociétés américaines et européennes qui ne sont pas cotées en bourse. L'objectif de rendement est de dépasser celui de son point de repère, qui est composé des indices de rendement global du S&P 500, du FTSE-100, du DAX, du CAC-40 et du MIB-30, de 300 points de base sur une moyenne mobile de quatre ans.

Valeurs immobilières américaines :

Ce fonds est géré par un gestionnaire indépendant qui investit principalement dans des actions cotées en bourse de sociétés de placement immobilier américaines. L'objectif de rendement est de dépasser de 150 points de base l'indice NAREIT®.

Actions de sociétés ouvertes :

Ce fonds, qui a été lancé le 15 août 2001, est géré par des gestionnaires indépendants. À l'heure actuelle, deux gestionnaires sont en poste, chacun ayant sous sa responsabilité 50 % de l'actif total. L'un des gestionnaires investit essentiellement dans des titres de sociétés américaines cotées en bourse et son objectif de rendement est de dépasser de 200 points de base l'indice de rendement total du S&P 500. L'autre gestionnaire investit principalement dans des titres de sociétés européennes cotées en bourse et son objectif de rendement est de dépasser de 200 points de base son point de repère qui est composé à parts égales des indices de rendement total du FTSE-100, du DAX, du CAC-40 et du MIB-30. Ce mandat fut terminé le 7 janvier 2003.

Investissement des étudiants :

Ce fonds est géré par les étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick qui sont inscrits au Programme d'investissement des étudiants. La base initiale était de 1 million de dollars qui doivent être investis en respectant le mode de placement préconisé par la SGPNB. Pour ce fonds, le point de repère est de 50 % du S&P/TSX 60, de 45 % de l'indice des titres du gouvernement Scotia Capital et de 5 % de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours Scotia Capital. Le personnel de la SGPNB surveille étroitement les activités de ce fonds et il exécute et traite toutes les opérations pour le compte des étudiants.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

2. Placements (suite):

Les placements sont exposés à de nombreux risques. La gestion des risques consiste à comprendre et à réagir activement face aux risques associés à tous les domaines du secteur et à l'environnement de fonctionnement qui le caractérise. Essentiellement, les placements sont exposés aux risques associés aux fluctuations des taux de change, à la volatilité des taux d'intérêt, au marché et au crédit. La SGPNB a mis en place un ensemble de principes et de procédés officiels qui établissent les règles de répartition des placements entre des titres de participation et des titres à revenu fixe, qui exigent la diversification des placements à l'intérieur des catégories et qui imposent des limites à l'envergure du risque que comportent les placements et les contreparties. De plus, la direction, lorsqu'elle le juge approprié, a recours à des instruments financiers dérivés pour l'aider à gérer ces risques.

Risque lié aux taux de change :

Les fonds en fiducie à participation unitaire sont exposés au risque lié aux taux de change lorsque les placements sont faits dans une monnaie autre que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent entraîner un effet positif ou négatif sur la juste valeur des placements. La SGPNB atténue ce risque en se servant de contrats de change à terme.

Risque lié aux taux d'intérêt :

Ce risque s'entend de l'incidence que peuvent avoir les fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements d'un fonds en fiducie à participation unitaire. Les lignes directrices, qui régissent la durée et les distributions pour ce qui est du portefeuille de titres à revenu fixe, ont été conçues pour atténuer le risque lié à la volatilité des taux d'intérêt.

Risque de marché :

Le risque de marché se concrétise lorsqu'un placement fluctue en raison de changements dans les prix du marché, que ces changements soient provoqués par des facteurs inhérents à un placement donné ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur ce marché. La politique de la SGPNB consiste à investir dans un portefeuille de placements diversifié, en fonction des critères énoncés dans son manuel intitulé *Investment Policies and Investment Procedures Manual* et à utiliser des contrats de produits dérivés qui sont conçus pour réduire les répercussions du risque de marché.

Risque de crédit :

Les fonds sont exposés au risque de crédit advenant qu'une contrepartie liée soit en situation de défaut ou devienne insolvable. La SGPNB a établi des critères de placement qui ont été conçus pour gérer le risque de crédit en imposant des limites à l'exposition au risque de crédit et ce, pour chacune des entités constituées.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Actif net détenu en fiducie****Notes afférentes aux états financiers (suite)**

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

2. Placements (suite):

Voici en détail les avoirs en parts de fiducie de chacun des Fonds:

a) Fonds de retraite dans les services publics :

	Parts	Valeur unitaire	2003	2002
Revenu fixe :				
Obligations nominales	643 652	1 276 \$	821 053 \$	893 811 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	18 629	1 392	25 933	21 480
			846 986	915 291
Obligations à rendement réel	208 635	1 529	319 076	349 727
Marché monétaire	86 575	1 199	103 774	147 040
			1 269 836	1 412 058
Actions :				
Répartition, internationales	609 694	747	455 531	427 924
Répartition, canadiennes	64 259	1 140	73 267	43 784
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	24 778	1 114	27 597	30 411
Actions canadiennes	757 470	905	685 742	773 646
Petite capitalisation du TSE	67 977	1 003	68 168	85 710
Actions à diffusion restreinte	138 513	590	81 737	90 378
Valeurs immobilières américaines	45 386	1 202	54 562	62 875
Actions de sociétés ouvertes	53 571	681	36 474	80 850
			1 483 078	1 595 578
Équilibré :				
Investissement des étudiants	485	1 227	596	627
			2 753 510 \$	3 008 263 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Actif net détenu en fiducie****Notes afférentes aux états financiers (suite)**

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

2. Placements (suite):**b) Fonds de retraite des enseignants :**

	Parts	Valeur unitaire	2003	2002
Revenu fixe :				
Obligations nominales	605 750	1 276 \$	772 704 \$	857 670 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	16 961	1 392	23 611	19 944
			796 315	877 614
Obligations à rendement réel	206 552	1 529	315 891	352 587
Marché monétaire	78 173	1 199	93 702	135 400
			1 205 908	1 365 601
Actions :				
Répartition, internationales	521 699	747	389 786	369 434
Répartition, canadiennes	58 505	1 140	66 706	40 658
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	22 559	1 114	25 126	28 236
Actions canadiennes	664 112	905	601 224	693 248
Petite capitalisation du TSE	59 826	1 003	59 995	76 547
Actions à diffusion restreinte	126 102	590	74 413	83 907
Valeurs immobilières américaines	41 322	1 202	49 676	58 379
Actions de sociétés ouvertes	48 774	681	33 208	75 068
			1 300 134	1 425 477
Équilibré :				
Investissement des étudiants	528	1 227	649	682
			2 506 691 \$	2 791 760 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Actif net détenu en fiducie****Notes afférentes aux états financiers (suite)**

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

2. Placements (suite):**c) Fonds de retraite des juges :**

	Parts	Valeur unitaire	2003	2002
Revenu fixe :				
Obligations nominales	3 688	1 276 \$	4 703 \$	5 416 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	131	1 392	183	160
			4 886	5 576
Obligations à rendement réel	1 532	1 529	2 344	2 709
Marché monétaire	596	1 199	714	1 083
			7 944	9 368
Actions :				
Répartition, internationales	4 801	747	3 587	3 624
Répartition, canadiennes	452	1 140	516	325
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	174	1 114	194	226
Actions canadiennes	5 923	905	5 361	6 347
Petite capitalisation du TSE	526	1 003	528	709
Actions à diffusion restreinte	974	590	575	671
Valeurs immobilières américaines	319	1 202	384	467
Actions de sociétés ouvertes	377	681	257	600
			11 402	12 969
Équilibré :				
Investissement des étudiants	4	1 227	4	5
			19 350 \$	22 342 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

3. Revenu (perte) de placement:

a) Fonds de retraite dans les services publics :

	2003	2002
Revenu fixe :		
Obligations nominales	80 738 \$	42 361 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	2 881	1 093
	<u>83 619</u>	<u>43 454</u>
Obligations à rendement réel	62 089	9 035
Marché monétaire	3 702	4 752
	<u>149 410</u>	<u>57 241</u>
Actions :		
Répartition, internationales	(156 289)	(27 163)
Répartition, canadiennes	(9 441)	9 872
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada Atlantique	(3 766)	1 345
Actions canadiennes	(136 919)	35 485
Petite capitalisation du TSE	(13 633)	12 376
Actions à diffusion restreinte	(28 054)	(1 047)
Valeurs immobilières américaines	1 048	12 818
Actions de sociétés ouvertes	(22 459)	(1 869)
	<u>(369 513)</u>	<u>41 817</u>
Équilibré :		
Investissement des étudiants	(31)	26
	<u>(220 134) \$</u>	<u>99 084 \$</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Actif net détenu en fiducie****Notes afférentes aux états financiers (suite)**

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

3. Revenu (perte) de placement (suite):**b) Fonds de retraite des enseignants :**

	2003	2002
Revenu fixe :		
Obligations nominales	76 914 \$	41 363 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	2 655	1 034
	<u>79 569</u>	<u>42 397</u>
Obligations à rendement réel	61 972	9 228
Marché monétaire	3 392	4 459
	<u>144 933</u>	<u>56 084</u>
 Actions :		
Répartition, internationales	(133 947)	(24 554)
Répartition, canadiennes	(8 718)	9 296
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada Atlantique	(3 487)	1 251
Actions canadiennes	(121 835)	31 746
Petite capitalisation du TSE	(12 083)	11 776
Actions à diffusion restreinte	(25 890)	(998)
Valeurs immobilières américaines	957	12 031
Actions de sociétés ouvertes	(20 715)	(1 772)
	<u>(325 718)</u>	<u>38 776</u>
 Équilibré :		
Investissement des étudiants	(34)	29
	<u>(180 819) \$</u>	<u>94 889 \$</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

3. Revenu (perte) de placement (suite):

c) Fonds de retraite des juges :

	2003	2002
Revenu fixe :		
Obligations nominales	480 \$	256 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	21	8
	<u>501</u>	<u>264</u>
Obligations à rendement réel	468	69
Marché monétaire	27	35
	<u>996</u>	<u>368</u>
Actions :		
Répartition, internationales	(1 286)	(223)
Répartition, canadiennes	(70)	72
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada Atlantique	(28)	10
Actions canadiennes	(1 111)	292
Petite capitalisation du TSE	(110)	99
Actions à diffusion restreinte	(205)	(8)
Valeurs immobilières américaines	7	95
Actions de sociétés ouvertes	(165)	(14)
	<u>(2 968)</u>	<u>323</u>
Équilibré :		
Investissement des étudiants	-	-
	<u>(1 972) \$</u>	<u>691 \$</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en mille dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

4. Taxe de vente harmonisée :

Il est ressorti des longues discussions entre la SGPNB et l'Agence canadienne des douanes et du revenu que la SGPNB était tenue de percevoir et de remettre la taxe de vente harmonisée (« TVH ») sur les honoraires qu'elle demande aux fonds de retraite conformément à sa convention d'administration fiduciaire. Ainsi, en 2002, la SGPNB a, de bon gré, perçu et remis à l'Agence canadienne des douanes et du revenu la TVH pour les exercices allant de 1996 à 2001. Pour 2002, ce montant est inscrit sous un poste distinct à l'état de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie de chaque fonds de retraite. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 et le 31 mars 2003, la TVH est incluse dans le montant inscrit sous le poste « Honoraires versés à la SGPNB » à l'état de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie.